

**Direction Générale de la Culture et de la Vie Locale / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales**

**Relations internationales**

**REF : DVARI2014004**

**Signataire : CS/RH**

**OBJET : Accueil de deux élèves palestiniennes au Conservatoire à Rayonnement Régional Aubervilliers - La Courneuve pendant l'année scolaire 2013/2014**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de jumelage entre la commune d'Aubervilliers et la commune de Beit Jala en Palestine, signé le 27 novembre 1997,

Vu la convention signée entre la commune d'Aubervilliers et le Conservatoire à Rayonnement Régional Aubervilliers – La Courneuve sur l'accueil de deux élèves palestiniennes pendant l'année scolaire 2013/2014,

Vu le budget municipal 2014,

Considérant l'intention de coopération signée entre le Conservatoire à Rayonnement régional Aubervilliers – La Courneuve et le Conservatoire national de musique Edward Saïd en Palestine le 30 août 2013,

A la majorité des membres du conseil, Madame LENOURY du groupe "Agir pour Aubervilliers" ayant voté contre

**DELIBERE :**

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 4 540 (quatre mille cinq cent quarante) euros au Conservatoire à Rayonnement régional Aubervilliers – La Courneuve comme contribution aux frais d'hébergement de deux élèves palestiniennes de janvier à juin 2014.

La dépense est inscrite au budget 2014 au 002/657358/048/CRR.



L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI

Reçu en Préfecture le 23/05/2014

Publié le 23/05/2014

Certifié exécutoire le 23/05/2014



L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI